

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

DE LA FACULTE DE PHYSIQUE

22 mai 2015

Etaient présents : Mmes et MM. Bonneau, Bottin-Rousseau, Briant, Charron, Cladé, Cribier, Croset, Darnige, Frigerio, Fuchs, Gélébart, Hameau, Jeauffroy, Michaut, Mogini, Moulinet, Prévost, Saitta, Tignon, Treps, Vast, Voliotis.

M. Kierlik, directeur de la faculté de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique.

Etaient excusés : Mmes et MM Isac, Kado, Palpant, Petrini, Pineau des Forets, Rouse.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un-e secrétaire de séance
- 2) Validation du PV du conseil de la faculté du 13 février 2015
- 3) Informations diverses : Relevé de conclusion du conseil scientifique, travaux des commissions IATSS et COPENS, point sur le dialogue stratégique, les relations avec l'ENS Paris
- 4) Campagne de révision des effectifs 2016
- 5) Campagne des primes
- 6) Questions diverses

1) DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas Treps est désigné secrétaire de séance.

2) VALIDATION DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DU 23 FEVRIER 2015 :

À la demande de S. Cribier, il sera ajouté un paragraphe relatif à la rencontre de la direction de l'UFR avec la vice-présidence formation.

Le procès-verbal du conseil du 23 février 2015 est adopté à l'unanimité.

3) INFORMATIONS DIVERSES :

Relevé de conclusion du conseil scientifique

B. Croset présente :

- Un résumé de la rencontre avec le LULI (Laboratoire pour l'Utilisation des Lasers Intenses) représenté par son directeur P. Audebert. Ce laboratoire multi-tutelles (UPMC, CNRS, Polytechnique, CEA) a maintenant une équipe localisée sur le campus Jussieu.

- Un résumé de la rencontre avec l'INSP (Institut des Nano Sciences de Paris) représenté par son directeur C. Testelin. Ce laboratoire a renouvelé 45% des enseignants-chercheurs depuis sa création.
- Un résumé d'une réunion sur l'élaboration des échantillons par croissance épitaxiale par jets moléculaires (au LPN ou ailleurs) où étaient représentés les laboratoires : LPEM, LPA, INSP, IMPMC et LKB et M. Rosticher, coordinateur du réseau salles blanches. Il est prévu des séminaires de P. Atkinson pour mieux faire connaître la plateforme et la création d'un comité assez large pour des projets autour des isolants topologiques et des III-V. La possibilité d'acheter une chambre de croissance supplémentaire est envisagée.

Travail des commissions IATSS et COPENS

E. Kierlik présente ce travail :

- La commission IATSS a proposé un classement des collègues éligibles à l'inscription sur les tableaux d'avancement au grade supérieur. Les critères de la CPE sont pris en compte dans la procédure de classement. E. Kierlik précise que l'UFR n'est pas décisionnaire pour le classement final et que trois agents de la faculté de physique ont été promus au grade supérieur l'an dernier.

- Le directeur de la faculté et la responsable de la COPENS ont rencontré J. Malenfant, chargé de mission sur le suivi des carrières des enseignants-chercheurs. Dans H2020, l'UPMC souhaite obtenir un label européen de qualité de l'accompagnement des EC. X. Michaut demande si le label est déjà accordé. E. Kierlik répond qu'il l'est à Montpellier par exemple.

- La commission des personnels enseignants (COPENS) a rencontré les collègues EC qui sont dans des laboratoires hors UFR. Ils sont 15 (8 en physique et 7 en chimie) et se préoccupent de leur déroulement de carrière. L'UFR peut envisager des échanges de postes mais elle n'en a pas le contrôle. Elle peut également proposer un rattachement de laboratoire à la faculté de physique (pour MSC P7 par exemple où 7 EC UPMC sont présents). Il faut supprimer la mention « un laboratoire de la faculté de physique » dans nos fiches de poste et la remplacer par « un laboratoire de l'UPMC ».

P. Cladé demande si les primes existent pour ces collègues et E. Kierlik répond que la campagne de demandes de primes est la même pour tous.

S. Cribier signale que l'année blanche pour l'ENS concerne l'institution mais pas les collègues, notamment pour le poste 46.3. JM Frigerio indique qu'il faut différencier la provenance et la destination des collègues, que les concours sont nationaux et qu'on ne peut pas dire d'où viennent les candidats.

Dialogue stratégique

E. Kierlik présente la rencontre entre la faculté de physique (E. Kierlik, AM. Saitta, B. Croset, V. Voliotis et F. Bernardeau, directeur de l'IAP) et J. Chambaz et son équipe (P. Indelicato, N. Drach-Teman, F. Chemla et L. Buisson).

E. Kierlik signale un avantage à cette réunion : l'équipe présidentielle est réduite et cela permet plus d'échanges.

Un document de travail avait été discuté au sein du bureau avec des objectifs.

Les points importants discutés ont été :

- les méthodes d'arbitrage : en particulier la prise en compte d'une réalité de Paris centre en lien avec le CNRS, les besoins en enseignement et l'accompagnement des EC par l'UPMC dans les dossiers d'appel d'offre

- la formation : avec les projets en cours comme CMI, la possibilité d'accueillir des étudiants venant de PACES

X. Michaut signale que les étudiants qui sortent de PACES veulent faire de la biologie.

S. Cribier pense que nous devons faire des efforts pour présenter un enseignement attractif car le vivier d'étudiants existe effectivement.

- la recherche : avec l'élaboration et la caractérisation d'échantillons
- les moyens et l'organisation : avec les missions doctorales, le rôle des chargés de mission et l'occupation des locaux.
- les relations avec les établissements de PSL (Paris Sciences et Lettres)

Les relations avec l'ENS Paris

Lors du dialogue stratégique, le président Jean Chambaz a annoncé que 2016 sera une année blanche pour les postes UPMC au département de physique de l'ENS mais cela n'aura pas d'impact au niveau des personnels UPMC.

Les auditions des responsables locaux (labos, études, département, équipes) sont en cours par la commission Brézin. La seconde phase d'audition des personnels est à venir.

Le 1^{er} juin, E. Kierlik et D. Côte rencontreront W. Krauth, G. Bastard et L. Bocquet au sujet du master ICFP et de son évolution. L'UPMC contribue à 40% des ressources EC, aux secrétariats, aux locaux, etc.

JM. Frigerio le nombre d'EC et IATSS UPMC à l'ENS.

J. Tignon et A.M. Saitta répondent : 6 EC + 1 IATSS au LPA, 19 EC + 7 IATSS au LKB, 7 EC au LPS et 2 EC au LPT.

E. Charron demande comment l'année blanche de recrutement à l'ENS peut-elle ne pas avoir d'impact sur les personnels. E. Kierlik répond que les dossiers (primes, avancements, carrières) des personnels UPMC à l'ENS seront étudiés comme les autres.

S. Moulinet demande si la commission Brezin a auditionné d'autres tutelles que l'ENS. J. Tignon répond négativement en précisant qu'il y a des raisons de ne pas discuter en dehors du département de physique de l'ENS mais forcément beaucoup de sens.

4) CAMPAGNE DE REVISION DES EFFECTIFS 2016 :

E. Kierlik présente le calendrier de la procédure qui a commencé le 1^{er} avril 2015 et se terminera en octobre 2015 ; il rappelle les coûts des postes (PR = 93k€, MC = 64k€, IR = 63k€, IE = 54k€, AI = 47k€, T = 41 k€ et ADJT = 40k€ en recrutement) ; il mentionne les départs confirmés (3 PR, 2 MC, 1AI et 1 PR UPMC/ENS).

E. Kierlik présente ensuite un tableau récapitulatif de toutes les demandes de poste venant des laboratoires et des plateformes. Il explique que trois demandes ne sont pas classées par le conseil scientifique élargi car sans pertinence scientifique.

Il signale qu'un nouvel agent IATSS/ITA est élu au conseil scientifique : Daniel Vincent (IR CNRS au LPNHE) et présente un tableau des millièmes des laboratoires.

B. Croset présente ensuite les délibérations et la proposition de classement du conseil scientifique élargi (CSE) :

- PR 30/34 : Volonté du CSE de classer un poste de professeur en première position. La demande retenue est en physique des plasmas pour le laboratoires membre du labex Plas@par.

- IR BAP C : Discussion autour de la demande de poste IE BAP C pour la plateforme MPBT (Mesures Physiques à Basses Températures). Il sera demandé en IR sur les conseils de la commission des personnels IATSS en fonction de la fiche de poste. Ce poste sera également appuyé par la faculté de chimie.

- MCF 28 INSP : Poste restreint à un laboratoire mais très argumenté et justifié scientifiquement.
- AI BAP C IMPMC : En micro-expérimentation sous conditions extrêmes, un savoir historique de l'IMPMC qui s'amointrit.
- MCF 29 LPNHE : Physique expérimentale des neutrinos, profil étroit défendu depuis longtemps par le LPNHE et très bien justifié.
- MCF 28/30 LPEM/PCC/LJP : le poste en spectroscopie et optique adaptative est jugé un peu trop artificiel, il a donc été choisi un profil « physique expérimentale et biologie » élargi au LJP.
- MCF 28/30 : poste large sur le LPTMC
- AI BAP A LJP : assistant ingénieur en techniques biologiques

Le classement ci-dessus a été voté par le CSE avec des majorités très larges à chaque tour.

JM. Frigerio demande si le classement a été fait par le conseil scientifique (CS).

B. Croset explique que le CSE a assisté à toutes les présentations, qu'un « paquet » de demandes a été voté par le CS sans classement et que ce paquet a été classé par le CSE.

B. Croset précise que la qualité scientifique n'est pas le seul critère de choix car il est tenu compte également de l'histoire et de l'environnement du laboratoire (nombre de recrutements sur plusieurs années, implantation à l'UPMC, etc).

B. Croset a proposé d'ajouter en fin de liste deux postes à l'interface avec l'UFR d'ingénierie mais ceux-ci ne sont pas assez soutenus ni par cette UFR ni par le laboratoire concerné.

E. Kierlik explique qu'ensuite le bureau travaille sur l'interclassement des postes restants (IATSS, PR 46.3) en tenant compte des votes très largement exprimés par le CSE, des urgences comme la gestion financière master/UFR ou le recrutement de l'ingénieur informaticien à l'UFR qui est un prérequis à l'arrivée d'un AI BAP E dans de bonnes conditions. Concernant le choix des sections du 46.3, qui relève de la politique RH, le bureau a choisi de ne pas prendre en compte les discussions du CSE mais de privilégier le nombre d'HDR par section et le nombre de recrutements 46.3 par section : il a été décidé de respecter l'alternance, et conserver une demande 30/34 pour ce poste.

E. Kierlik présente donc un classement final proposé par le bureau de la faculté de physique.

Position	Corps	Intitulé	Labo
1	PR 30/34	Physique des plasmas	Labex Plas@par LPP,LERMA, LESIA, LULI
2	TECH BAPJ	Gestion financière master/SBT/ADMP/UFR	UFR
3	IR BAP C	Expert en mesures physiques sous champ magnétique	MPBT
4	MCF 28	Théorie et simulations : nouveaux défis en nanosciences	INSP
5	AI BAP C	Assistant ingénieur en micro- expérimentation sous conditions extrêmes	IMPMC
6	PR 30/34	Poste 46.3	
7	AI BAP C	Revalorisation TECH → AI	
8	TECH BAP J	Revalorisation ADJT → TECH	
9	MCF 29	Physique expérimentale des neutrinos	LPNHE
10	AI BAP E	Assistant ingénieur en informatique	UFR
11	MCF 28/30	Physique expérimentale et biologie	LPEM/PCC/LJP
12	MCF 28/30	Physique hors équilibre	LPTMC

13	AI BAP A	Assistant ingénieur en techniques biologiques	LJP
14	MCF 28/60	Mécanique-physique	PMMH/IJLRA

S. Cribier s'étonne de la demande d'un technicien en gestion financière puisque le poste existe déjà au master. E. Kierlik répond qu'il faut faire la demande car si nous avons le poste, nous n'avons pas l'agent.

JM. Frigerio, au sujet du 46.3, demande le nombre d'HDR par sections. AM. Saitta réponds 19 HDR en section 28, 6 en section 29, 10 en section 30, 7 en section 34 et 1 en section 63. JM Frigerio demande alors, pour l'alternance, s'il est possible d'ajouter la section 29. E. Kierlik répond que cela peut poser des problèmes de composition du comité de sélection. De plus, quatre collègues de la 29^{ème} section peuvent candidater en 28.

B. Croset ajoute qu'on peut séparer les profils dans la section 29 et certains (théorie) peuvent candidater en 34 et en 28. AM Saitta confirme qu'il y a eu quatre changements de section ces dernières années. J. Tignon précise que l'alternance est importante mais qu'il faut chaque année étudier les détails sinon des demandes ne seront pas faites au niveau des laboratoires.

S. Cribier souligne que le comité de sélection rencontrera des difficultés entre le 46.1 et le 46.3 en 30/34. Le 46.1 est un poste ouvert et s'il revient à un candidat externe, les candidats au 46.3 de ce laboratoire ne seront-ils pas exclus ? E. Kierlik signale que nous pouvons gérer cette difficulté en particulier en travaillant sur les calendriers.

E. Charron demande le coût des postes de revalorisation et E. Kierlik répond que ces demandes sont soutenues dans le cadre de la politique de revalorisation de l'UPMC et que le coût dépendra des résultats aux concours de cette année.

Le classement proposé est approuvé à l'unanimité et sera envoyé pour information aux chargés de mission recherche.

5) CAMPAGNE DE PRIMES EC 2016 :

E. Kierlik expose les procédures utilisées :

Pour la PIL (Prime d'Investissement en Licence) :

- Jury unique sur tous les pôles de l'UPMC
- La faculté de physique est représentée par son directeur et le directeur de la licence
- 15 dossiers ont été déposés en physique et 11 sont primés
- Le critère de service en L1 ou L est déterminant

Pour la PIIP (Prime d'Investissement en Innovation Pédagogique) :

- Jury unique sur tous les pôles de l'UPMC
- La faculté de physique est représentée par M. Barbi (cellule pédagogique) et S. Hameau (bureau). C. Riconda est présente au titre de membre élu de la commission de la formation et de la vie universitaire.
- 8 dossiers ont été déposés en physique (dont 5 MCF) et 4 sont primés (dont 4 MCF).
- La distinction est délicate entre innovation pédagogique et ingénierie pédagogique (monter une formation).

Au sujet de la PIL, J. Tignon est surpris de la lenteur de la réponse, AM Saitta répond que les résultats doivent être votés par le CA de l'UPMC.

AM Saitta expose la procédure PIR (Prime d'Investissement Recherche) :

- Une commission par pôle
- Deux rapporteurs externes à l'UPMC (Aix-Marseille) par dossier. C'était déjà le cas l'an dernier mais les rapporteurs étaient contactés par les UFR, maintenant il y a un échange avec l'université d'Aix-Marseille qui propose une liste d'experts

- Pour le pôle 2, le conseil remarque la diversité des résultats entre physique et chimie mais considère que ce n'est pas très significatif car portant sur des petits nombres.

AM Saitta et J Tignon commentent des histogrammes relatifs aux taux de participation et de réussite, par corps et par section CNU. JM Frigerio rappelle que les primes sont données pour 4 ans et donc que les dossiers reviennent au même rythme.

E Charron demande qu'une même présentation soit faite pour la PEFR (Prime d'Exercice des Fonctions et des Responsabilités attachée au poste) et la PIF (Prime d'Investissement dans les Fonctions attachée à la personne). E Kierlik essaiera de présenter ces informations.

E Kierlik commente les résultats des concours et postes 2015 en donnant les deux premiers candidats retenus par section pour les enseignants-chercheurs et les admissibles aux concours pour les IATSS.

6) QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la question de JN Fuchs, AM Saitta précise que le conseil ne vote pas les heures complémentaires, missions d'enseignement, vacances et mois de professeurs invités car nous restons à volume constant.

E Kierlik ajoute qu'il demande toujours des contrats de deux ans pour les missions d'enseignement. JM Frigerio signale que les contraintes viennent des origines des bourses de thèse qui empêchent certains doctorants d'obtenir des missions d'enseignement comme l'agrégation qui est validée avec 3 ans d'enseignement. AM Saitta fera remonter l'information pour demander des conventions spécifiques.

AM Saitta donne ensuite les demandes de cette année : 108 moniteurs, 4 ATER, 12 mois de professeurs invités et 1600 heures complémentaires en baisse. Il précise qu'1 HC coûte six fois moins cher qu'1 h ATER.

S Cribier signale que les ATER sont utiles pour les expériences d'enseignement mais que des comités restreints ou une commission unique seraient préférable pour les recruter.

S Hameau dit que les ATER sont moins investis que les moniteurs et cela s'explique avec les 3 ans de contrat des moniteurs.

A Mogini s'interroge sur les monitorats de 2 ans, ils seront difficiles à marier avec des contrats qui démarrent en janvier et poseront problèmes avec d'autres types de mission, nous devons trouver une certaine souplesse.

E Kierlik donne la date du prochain conseil, le jeudi 9 juillet matin. Il sera suivi d'un pot de fin d'année universitaire.